## Questionnement sur ma situation

Par Nomade2729

Bonjour a toutes et à tous,

Je vais tâcher d'être concis pour vous résumer la situation,

Je suis salarié d'une société de recrutement en temps que technicien support informatique depuis 5 ans, je suis entrer en temps que technicien junior puis j'ai évolué sur un poste de technicien confirmé (avenant de contrat, augmentation tout nickel).

Il y as deux ans j'ai formulé mon désir de m'orienter vers le développement informatique, la société n'ayant pas d'équipe de développement en interne il m'as été proposé de travailler à mi-temps en développement l'après-midi tout en continuant le support le matin ( la rien n'as été officialisée pas d'avenant ni d'augmentation ou changement de statut).

Pendant ces deux années j'avais donc officiellement un manager le matin en support et officieusement un autre l'après-midi pour le développement.

Mon manager en développement ayant quitté la société, mes responsables m'ont fait comprendre qu'il n'y avais plus la possibilité pour moi de travailler en développement, et n'étant plus aussi investi en support il me laisse le temps de trouver autre chose pour partir.

J'en arrive a ma problématique,

L'année dernière mon manager nous a informé qu'il avais soumis une grille de rémunération basé sur l'ancienneté pour nos évolutions de poste, cet été cela fait 5 ans que je suis salarié et selon cette grille (qui n'est pas dans nos contrats) j'aurais dû être augmenté et passer technicien senior (comme celà a été le cas pour d'autres de mes collègues) mais j'ai appris que ce ne serait pas le cas, le prétexte avancé étant qu'il n'y avais pas assez de budget pour augmenter tout le monde et que sachant que j'allais partir je n'étais pas prioritaire.

Je ne comprends pas comment cela est possible, des lors que l'on ne m'as aucunement notifié mon licenciement et que je n'ai pas poser de démission ni demande de rupture conventionnelle de ne pas m'accorder une augmentation qui était normalement prévu, et surtout en cas de problème de budget quels peuvent être les raisons légitime d'augmenter un tel plutôt qu'un autre sachant qu'aucun objectif spécifique ne nous a été demandé pour obtenir ces augmentations.

J'espère que je vous ai donné tout les détails, je suis sûrement trop idéaliste pour accepter des injustices pareil mais si quelqu'un peux m'éclairer sur la normalité ou non de ma situation ça m'aiderait beaucoup. Merci par avance pour votre attention.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quand les possibilités de progresser en salaire et en grade semble fermées dans une entreprise, vous devez chercher

Il est clair que votre poste ne répond pas totalement à vos aspirations et le fait que votre employeur ne prévoit pas d'activité de développement, alors que c'est ce qui vous inspire, cherchez ailleurs.

Rester dans la même entreprise en espérant une augmentation "automatique" est un mauvais calcul. Vous obtiendrez plus en changeant.

Par Nomade2729

Bonjour et merci pour votre réponse, en effet je souhaite Partir mais d'ici a ce que je trouve autre chose je ne comprends pas pourquoi mon employeur ne m'accorde pas cette augmentation alors qu'elle est basé sur l'ancienneté, en soit tant que je fais partie des effectifs je pense y avoir droit au même titre que mes collègues non ?

Par yapasdequoi

Votre manager a "soumis une grille" et il semble que la hiérarchie ne l'a pas adoptée. Les avancements dans le privé ne sont que très rarement automatiques.

Commencez par en parler avec les délégués du personnel.
Par Nomade2729
D'accord, merci a vous.
Par janus2

Bonjour, Votre employeur n'a l'obligation que de vous rémunérer au salaire minimal conventionnel pour votre poste et votre situation. Est-ce bien le cas ?